



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 79, DU 29 NOVEMBRE 2011

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr
rubrique Publications

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA LOGISTIQUE
Bureau de la logistique et du courrier

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

le sommaire du recueil spécial n°79 des actes administratifs de la préfecture du 29 novembre 2011 a été affiché ce jour ;

le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 29 novembre 2011

Pour le Préfet et par délégation
Le chef de bureau


Jean-Noël EYCHENNE

SOMMAIRE

I ARRETES.....page 1

DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Bureau de l'économie et des entreprises

- Décision, du 23 novembre 2011, de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) autorisant le projet de création d'un magasin de commerce à l'enseigne SUPER U à Mazé.....3

- Décision, du 23 novembre 2011, de la commission départementale d'aménagement commercial(CDAC) autorisant le projet de création de 4 cellules commerciales à l'enseigne Cuisines Avenue et à l'enseigne Couleur Sarrasin à Cholet.....4

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE ET LOIRE

Secrétariat général – Ressources Humaines

- Arrêté SG-CHSCT-2011/01, du 10 novembre 2011, fixant la composition du comité d'hygiène ; de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires de Maine et Loire.....5

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS – HOPITAL ST NICOLAS D'ANGERS

- Décision n°2011-182, du 15 novembre 2011, (annule et remplace la décision 2011-158 du 15 octobre 2011) portant délégation de signature en faveur de Melle Emilie DEBAISIEUX, Directrice Adjointe.....7

II AUTRES.....page 09

Néant

I - ARRETES



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PREFECTURE
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bureau de l'économie et des entreprises

JB

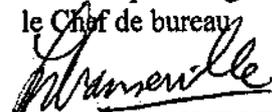
Angers, le 21 novembre 2011

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Objet : Aménagement commercial

La décision de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) en date du 23 novembre 2011, autorisant le projet de création d'un magasin de commerce de détail à prédominance alimentaire à l enseigne « SUPER U » d'une surface de vente de 4 800 m² et de sa galerie marchande d'une surface de vente de 61 m² à Mazé, sera affichée à la mairie de Mazé pendant une période d'un mois à compter du 2 décembre 2011.

Pour le Préfet et par délégation,
le Chef de bureau


Sylvie MANNEVILLE



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PREFECTURE
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bureau de l'économie et des entreprises

JB

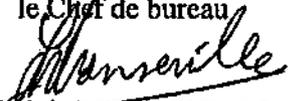
Angers, le 24 novembre 2011

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Objet : Aménagement commercial

La décision de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) en date du 23 novembre 2011, autorisant le projet de création de 4 cellules commerciales d'une surface totale de vente de 1200 m², dont 598 m² à l'enseigne « Cuisines Avenue », 176 m² à l'enseigne « ELI'O D » et 200 m² à l'enseigne « Couleur sarrasin », à Cholet au lieu-dit « La Promenade », sera affichée à la mairie de Cholet pendant une période d'un mois à compter du 2 décembre 2011.

Pour le Préfet et par délégation,
le Chef de bureau


Sylvie MANNEVILLE



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**Direction départementale
des territoires de Maine et Loire**

secrétariat général
ressources humaines

Arrêté SG-CHSCT-2011/01

ARRETÉ du 10 novembre 2011

fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale des territoires de Maine et Loire

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

ARRETE

Article 1er

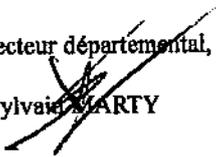
Considérant les résultats des élections au comité technique paritaire consignés au procès-verbal de dépouillement du scrutin du 19 octobre 2010, sont habilités à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail susvisé, les organisations syndicales suivantes :

O.S.	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGT	3	3
UNSA	2	2
FO	2	2

Article 2

Le mandat des représentants titulaires et suppléants précédemment désignés par les syndicats ci-dessus énumérés pour siéger au comité d'hygiène et de sécurité créé à l'issue du scrutin du 19 octobre 2010 est reconduit au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail .

Le directeur départemental,


Sylvain MARTY



Angers, le 15 novembre 2011

DECISION N° 2011-182

Annule et remplace la décision 2011-158 du 15 octobre 2011

portant délégation de signature en faveur de Melle Emilie DEBAISIEUX,
Directrice Adjointe

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,
VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,
VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,
VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007 et 2010-259 du 11 mars 2010,
Vu la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Universitaire et l'hôpital St Nicolas, à effet du 1er mars 2006,
VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers
Vu la délégation de signature n° 2011-156, accordée à Mme Christine PESCE, par le Directeur Général du CHU d'Angers et de l'Hôpital St Nicolas,

LE DIRECTEUR GENERAL
Directeur de l'Hôpital Local Saint Nicolas

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n°2011-68 de délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

Une délégation de signature générale et permanente est accordée à Melle Emilie DEBAISIEUX, Directrice Adjointe, en vue de la signature de toutes pièces se rapportant à la gestion des services économiques et des travaux à l'Hôpital Local Saint Nicolas dans la limite d'un montant de 90 000 € HT. Les marchés publics d'un montant supérieur à ce seuil relèvent de la signature du Directeur Général.

ARTICLE 3 -

En l'absence de Mme Christine PESCE, la délégation de signature n° 2011-156 du 15 octobre 2011 est étendue à :

Melle Emilie DEBAISIEUX, Directrice Adjointe, en vue de la signature de toutes pièces se rapportant à la gestion de l'établissement, à l'exception des pièces relatives au recrutement et à la carrière des membres du corps médical et pharmaceutique et du personnel d'encadrement.

Le 15 novembre 2011,

E. DEBAISIEUX

C. PESCE

Le Directeur Général,

Y. BUBIEN

Destinataires :

- E. DEBAISIEUX
- C. PESCE
- Hôpital St Nicolas
- Trésorerie Principale
- Direction générale
- Préfecture (recueil des actes administratifs)

II - AUTRES

Néant

